



Rapport d'évaluation de la demande de sous-catégorie 3.13, catégorie B

N° de la demande : 2018-3430
Demande : Changements à l'étiquette du produit – précautions
Produit : Insecticide Sivanto Prime
Numéro d'homologation : 31452
Ingrédients actifs (i. a.) : Flupyradifurone
Numéro de document de l'ARLA : 3012787

Objectif de la demande

L'objectif de cette demande était de modifier les précautions et l'équipement de protection individuelle (EPI) sur l'étiquette de l'insecticide Sivanto Prime.

Évaluations de santé

On a présenté une nouvelle étude primaire sur l'irritation des yeux concernant l'insecticide Sivanto Prime. Les résultats obtenus concernant l'irritation des yeux à la suite de l'étude étaient plus graves que ceux provenant de l'étude sur l'irritation des yeux présentée auparavant, ce qui a entraîné une augmentation de la classification des dangers aigus pour l'irritation des yeux. Selon les résultats de la nouvelle étude, l'insecticide Sivanto Prime est classé comme étant modérément irritant pour les yeux. Les mentions d'avertissement et les précautions à prendre sur l'étiquette ont été mises à jour pour tenir compte de la version révisée de la classification des dangers.

On ne prévoit pas de risques préoccupants lorsque les travailleurs respectent le mode d'emploi de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle, comme il est indiqué sur l'étiquette.

Cette demande ne nécessitait pas d'évaluation de l'exposition alimentaire.

Évaluations de la composition chimique, de l'environnement et de la valeur

Cette demande ne nécessitait pas d'évaluations de la composition chimique, de l'environnement et de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué une évaluation des renseignements fournis et a constaté que ces derniers étaient adéquats pour appuyer les modifications à l'étiquette de l'insecticide Sivanto Prime.

References

**PMRA Document Reference
Number**

2907503

2015, Flupyradifurone SL 200 (200 g/L) Acute Eye Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.4

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.